

8813565

S.A.R.L. CERTA
AU CAPITAL DE 50.000 FRANCS
Siège social : 53, Rue Sainte ANNE

75002 PARIS
R.C.S. PARIS B 344 159 801

**PROCES-VERBAL D'ASSEMBLEE
GENERALE EXTRA-ORDINAIRE DU 31 DECEMBRE 1998**

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix huit le trente et un décembre à 14 heures, les associés de la société à responsabilité limitée CERTA au capital de 50.000 francs, se sont réunis en assemblée générale extra-ordinaire sur convocation faite conformément aux dispositions statutaires.

Etaient présent :

- Monsieur Luc DE SAINT CERAN Associé possédant..... 130 parts
demeurant à 75007 PARIS, 19, rue Bosquet
- Monsieur Bruno DE SAINT CERAN..... 240 parts
demeurant à 75002 PARIS, 11, Rue Saint Augustin
- Monsieur Jean-Marc BRAJEUL..... 130 parts
demeurant à 92230 SAINT CLOUD, 13, Rue LAVAL

Le Président constate que les associés présents ou régulièrement représentés, possèdent ensemble 500 parts sociales, représentent la totalité des parts sociales de la société et qu'en conséquence l'assemblée est habilitée à prendre toutes décisions extra-ordinaires, conformément aux dispositions des statuts.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- 1) les doubles des lettres de convocations
- 2) les pouvoirs des associés représentés par des mandataires
- 3) le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'assemblée.

de COMMERCE de PARIS
N° dépôt
26 FEV. 1999
11933

Le Président déclare que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Nomination d'un nouveau gérant suite à la démission de Monsieur Bruno DE SAINT

La discussion est ouverte.

Diverses observations sont échangées, et, personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour.

RESOLUTION UNIQUE

Monsieur Bruno DE SAINT CERAN indique qu'il a convoqué l'assemblée suite à sa volonté de démissionner de sa fonction de gérant et propose Monsieur Jean-Marc BRAJEUL comme nouveau gérant.

Monsieur Jean-Luc BRAJEUL demande s'il y a d'autre candidat.

LDSe *B&K* *JMB*

Monsieur Luc DE SAINT CERAN indique qu'il n'est pas intéressé.

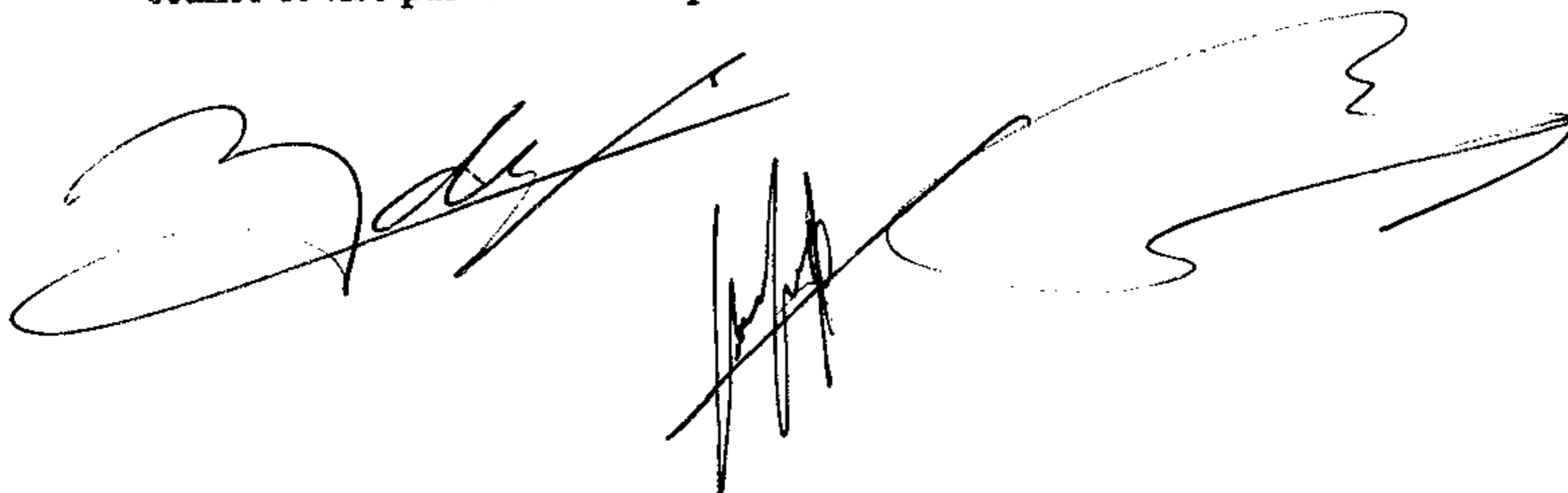
Monsieur Jean-Marc BRAJEUL accepte de se porter candidat

L'assemblée décide de mettre aux voix la candidature de Monsieur Jean-Marc BRAJEUL au mandat de gérant

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15 heures.

De tout ce que dessus a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président de séance et visé par les associés présents.

The image shows three handwritten signatures in black ink. The signature on the left is the most prominent, followed by a smaller one in the middle, and a larger, more stylized one on the right. They are all written in a cursive, flowing style.